

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 21 MARS 2024**

*Délibération n°*

**2024038**

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 23

Vote : 23  
Pour : 23 (dont 6 pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240321-2024038-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 Mars 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaél LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL (arrivée à 19h10), Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h50).

Absents excusés : Mme Valérie RECart (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Fleur BEYRIS (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Yannick BASSIER), M. Cédric BRESAC (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°17 : Partenariat avec l'association Les Sittelles :  
convention d'objectifs 2023 – 2024 et versement  
d'une subvention**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET, adjointe déléguée aux affaires sociales

L'association « Les Sittelles » gère depuis de nombreuses années la caisse de l'école publique mixte de Bassussarry et s'engage en faveur de projets et d'actions visant au développement des élèves qui la fréquentent. Soucieuse d'encourager cette démarche, la commune de Bassussarry apporte régulièrement son soutien financier à l'association.

Pour soutenir les initiatives pour l'année scolaire 2023 – 2024, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer une convention d'objectifs qui précise les engagements de l'association et détermine les modalités de soutien financier. Cette convention d'objectifs prévoit notamment le versement d'une subvention maximale de 9 500,00 pour l'année scolaire 2023 – 2024 dont 50% (soit 4 750 €) seront versés à la signature de la convention d'objectifs.

Après avoir présenté le projet de convention d'objectifs, il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'objectifs présentée en séance.

Le conseil municipal,

- APRES avoir entendu les explications,
- APRES en avoir délibéré,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association « Les Sittelles » pour l'année scolaire 2023-2024.
- VALIDE l'octroi d'une subvention d'un montant maximum de 9 500,00 €
- AUTORISE le versement de 50% du montant maximum de la subvention 2023 2024 soit 4 750,00 €.

Fait à Bassussarry, le 21 mars 2024.

Le Maire,

**Michel LAHORGUE**

